

Le 24 janvier 2018

Monsieur Jean-Claude JUNCKER
Président de la Commission européenne
Rue de la Loi 200
1049 BRUXELLES
Belgique

Monsieur le Président,

La France ne respecte pas les directives européennes 92/49/CEE et 92/96/CEE qu'elle a pourtant intégralement transposées dans son droit national.

Alertée par d'innombrables sources, la Commission européenne n'intervient toujours pas pour faire appliquer en France le droit de l'Union.

C'est la raison pour laquelle je vous confie désormais le soin de me défendre personnellement contre les autorités françaises.

Vous trouverez ci-joint un appel de cotisation qui vient de m'être adressé par un organisme dénommé « Sécurité sociale Indépendants », qui n'a aucune existence légale et prétend néanmoins me contraindre à cotiser.

Je vous adresse également une contrainte émanant d'une caisse de retraite dénommée CIPAV qui, au mépris du droit de l'Union, prétend elle aussi me contraindre à cotiser.

Vous voudrez bien aviser les caisses sociales ci-dessus citées qu'elles doivent aussitôt cesser leurs activités illégales.

Vous voudrez bien par ailleurs avertir les autorités françaises qu'elles se trouvent en contravention avec le droit de l'Union et qu'elles encourent de sévères sanctions à cet égard.

Je ne manquerai pas de vous faire désormais parvenir toutes les correspondances des caisses de sécurité sociale que je recevrai, afin de vous tenir au courant de l'évolution de mon dossier et de vous permettre de vérifier l'efficacité de votre action.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.